

Ville de PLUMELEC  
Conseil Municipal  
Séance du 11 décembre 2023

**DELIBERATION n°20231211-4**  
Rapporteur : M. le Maire, Mme Danet et M Guillo  
**-IDENTIFICATION ZONES D'ENERGIES RENOUVABLES (ENR)-**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 16 de 18h30 à 18h37, 17 de 18h37 à 20h40.

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 5

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2023

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint- M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho -Adjointe-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Gicquello -Adjointe-, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, M. Le Vigueloux, Mme Guillouët, M. Juhel -Conseiller délégué-, M. Goibier, M. Tastard, Mme Petit-Pierre, M. Brunel, M. Dubot (arrivée délibération n°2)

Absents ayant donné pouvoir : Mme Le May à M Guillo, Mme Danet à Mme Jégo, M Prado à M Juhel, Mme Le Borgne à Mme Petit-Pierre, Mme Pédron à Mme Loho

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud,

Secrétaire de séance : Mme Catherine SIEFRIDT

Quorum 12

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (article 15), les communes doivent, en lien avec leur EPCI, définir des zones dédiées à l'accélération des énergies renouvelables, par délibération prise avant le 31 décembre 2023.

Le Maire propose des projets photovoltaïques sur les toits et ombrières sur les parkings. Pour les projets éoliens et photovoltaïques, ceux-ci pourraient être réalisés hors consommation foncière.

Le Maire propose les projets en toiture suivant :

- Ecole La Claie
- ALSH/restaurant scolaire
- Salle polyvalente
- Ancienne piscine
- Caserne
- Pôle santé

Il est également proposé hors projets en toiture :

- Parkings espace ménagé / ombrières

- Parking salle polyvalente / ombrières

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Après avoir délibéré**

**Le Conseil Municipal,**

**Par**

**Présents : 17 \* Pouvoirs : 5 \* Total : 22 \* Exprimés : 22**

**Voix pour : 22 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**DECIDE** d'identifier les zones d'implantation suivantes au titre de l'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables :

Les projets en toiture :

- Ecole La Claie
- ALSH/restaurant scolaire
- Salle polyvalente
- Ancienne piscine
- Centre de secours
- Pôle santé

Les autres projets :

- Parkings espace ménagé / ombrières
- Parking salle polyvalente / ombrières

Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires.

⇒ *Annexes zones potentielles identifiées sur la commune*

FAIT ET DELIBERE LE 11 DECEMBRE 2023

LE MAIRE

STEPHANE HAMON

